

Initiatives ministérielles

Nous sommes saisis de projets de loi de la plus haute importance, des textes qui sont le fruit de plus de 20 ans de travail, comme on nous l'a dit, et qui auront une influence profonde sur l'avenir du Canada. Les textes sont si volumineux qu'on en mesure l'épaisseur en pouces et le poids en livres. Puis le gouvernement vient nous dire de nous dépecher de l'examiner.

La situation a été bien décrite quand nous en avons entendu parler pour la première fois, par mon collègue de North Island—Powell River, qui a dit:

On a présenté hier à la Chambre les projets de loi C-33 et C-34 qui ratifieraient les accords relatifs aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale au Yukon. La semaine dernière, on nous a dit que le gouvernement voulait présenter ces deux projets de loi à une date ultérieure en juin à condition que les députés aient suffisamment de temps pour bien se préparer en vue de leur étude.

Ces projets de loi sont le fruit de 21 années de travail qui s'est fait principalement à huis clos, sans la participation des députés fédéraux. Aujourd'hui, 24 heures après leur dépôt, on demande aux députés d'examiner ces projets de loi en deuxième lecture.

C'est un abus manifeste de pouvoir. Dans leur livre rouge, les libéraux parlent de l'intégrité du Parlement. De nous demander d'assimiler un texte de plus de neuf pouces d'épaisseur du jour au lendemain et d'organiser en toute hâte une séance d'information ministérielle ce matin n'est certes pas une façon d'illustrer l'intégrité du Parlement ou de défendre les intérêts des Canadiens. C'est une parodie!

Depuis ce temps, pour protester contre le peu de temps alloué au débat et l'intention du gouvernement de faire adopter les projets de loi, le Parti réformiste a dû prolonger les discussions sur le projet de loi en comité. Nous sommes maintenant de retour à la Chambre. Nous espérons éviter des décisions irréfléchies au sujet des projets de loi mais c'est évidemment hors de question.

Non seulement les réformistes mais tous les députés ont une obligation envers les Canadiens de les informer de ce qui se passe.

Fait remarquable, la Chambre a été saisie de cette même panique il y a un an lorsqu'un projet de loi semblable a franchi toutes les étapes à la Chambre en une seule journée. Il s'agissait du projet de loi C-133 qui portait création de Nunavut. Le projet de loi C-133 concernait un cinquième de tout le territoire canadien. Il créait une nouvelle province, se répercutant ainsi sur la Constitution canadienne. Il allouait 580 millions de dollars à 17 000 Inuit. Le projet de loi C-133 a franchi toutes les étapes à la Chambre en une seule journée, soit le 4 juin 1993.

L'opposition était d'accord avec le projet de loi. Quelle entente a été conclue? Malgré les vastes répercussions de ce projet de loi, le public canadien n'a pas réagi. Pourquoi n'a-t-il pas réagi? Question de temps et de manipulations. Il suffit d'adopter un projet de loi à toute vapeur en limitant le débat, et personne ne s'apercevra de rien. Que s'est-il passé à ce moment-là et que se passe-t-il aujourd'hui? Qu'est-ce qui les presse?

Je connais seulement deux personnes qui se sont opposées au projet de loi C-133: la députée réformiste de Beaver River, et Pat Nowlan, alors député d'Annapolis Valley—Hants. Je voudrais

répéter certains propos de M. Nolan, qui était un conservateur indépendant. Après quelques félicitations, M. Nolan a ajouté:

C'est presque un mensonge que je fais là. Cela m'amène à l'accord proprement dit que je suis heureux de voir ici. Je dois dire que je m'élève absolument contre tout le processus. Le discours de 18 minutes que le ministre a prononcé pour présenter le projet de loi en deuxième lecture n'a aucune commune mesure avec les 15 ou 16 années, voire les 20 ou 25 années dont parlait le député de Comox—Alberni, que cela a pris pour en arriver à un accord [...]. Si tel fut jamais un exemple des risques qu'un Parlement moribond est prêt à prendre, c'est malheureusement ce projet de loi. Le moment est mal choisi, à la toute fin d'une législature, la semaine avant que nous ajournions nos travaux, quand nous ne savons même pas quand nous les reprendrons, pour présenter un tel projet de loi.

• (2135)

Quelle prescience, n'est-ce pas? La situation d'il y a un an ressemble beaucoup à celle que nous avons ici à la Chambre ce soir. Comme mon temps de parole s'achève, je m'empresse de terminer la citation:

À en croire tout le bien que le ministre des Affaires indiennes et d'autres intervenants en ont dit, ce projet de loi donnerait matière à renforcer la fibre nationale en ralliant les Inuit à la fédération canadienne autour de certains des points principaux de l'accord.

Il dénonçait le fait que le projet de loi n'ait pas été l'objet d'un débat en bonne et due forme.

Bref, monsieur le Président, la Chambre a été témoin d'un acte honteux ce soir. J'espère que les Canadiens ne l'oublieront pas.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'interviens avec un sentiment de tristesse. J'avais pensé entendre des propos plus réfléchis et plus conciliants ce soir.

À notre arrivée, il y a neuf mois, on m'a remis le livre rouge. Je viens d'une ville qui dépend de l'industrie sidérurgique, où il y a peu d'autochtones. Or, le livre rouge présente une orientation, un plan dont une partie porte précisément sur les travaux dont nous sommes saisis ce soir.

Je me suis donc rendu trois fois dans le Nord rencontrer les gens du Yukon. J'y ai vu des femmes qui parlaient de l'état d'avancement du projet de loi C-33 avec des larmes dans les yeux. J'y ai rencontré des aînés qui doutaient de pouvoir à nouveau bénéficier d'un traitement honorable. La pauvreté là-bas est inimaginable.

Lorsque l'homme blanc est arrivé au Canada—les autochtones n'utilisent pas cette expression de façon désobligeante et s'en servent simplement pour désigner les non-autochtones—, il venait avec une certaine cupidité. Nous sommes venus ici pour la terre, terre que les autochtones avaient gardées à notre intention pendant un certain temps, soit pendant environ 10 000 ans.

Nous sommes allés là-bas et nous avons dit aux gens que nous agirions d'une façon honorable. Nous avons engagé les meilleurs négociateurs—j'aimerais bien les avoir aujourd'hui. Compte tenu des traités, des 11 traités, qu'ont donc ces gens? Un costume pour le chef, une médaille qui ternit, quelques acres de terrains pour chaque famille de cinq membres, 8, 9 ou 10 \$ par an—alors que nous demandons l'équivalent de la moitié des provinces. Il y a une chose que ces traités honorent, une seule chose...